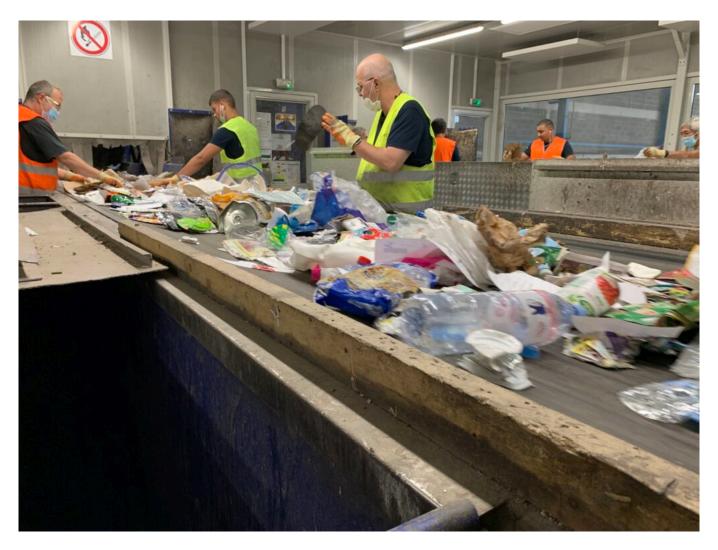


Ecrit par Jérome Renaud le 23 juin 2022

Luberon Monts de Vaucluse : présentation du nouveau programme de prévention des déchets



Christian Mounier, Vice-Président de <u>LMV</u> (Luberon Monts de Vaucluse) délégué àl'environnement, vient de présenter le nouveau programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA), pour la période 2022-2027. Ce programme vise à réduire la production de ce type de déchets.

Le déchet ménager et assimilé (DMA) regroupe les ordures ménagères, les emballages, le verre, le papier



Ecrit par Jérome Renaud le 23 juin 2022

et tout ce qui est déposé en déchetterie. La prévention de la production des déchets consiste à réduire la quantité et la nocivité des déchets produits en intervenant à la fois sur leur mode de production et sur leur consommation.

Mercredi 22 juin, Christian Mounier, Vice-Président de <u>LMV</u> (Luberon Monts de Vaucluse) délégué à l'environnement, a présenté le nouveau programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA), pour la période 2022-2027.

Le PLPDMA est élaboré en fonction des objectifs de réduction des déchets pour les collectivités qui sont fixés aux niveaux national et régional. En 2020, l'objectif était de moins 10% de DMA par rapport à 2010. Cet objectif a été atteint par LMV.

Qu'est-ce que le PLPDMA prévoit ?

Le PLPDMA, présenté mercredi 22 juin, prévoit sept axes de prévention : éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité ; lutter contre le gaspillage alimentaire ; être exemplaire en matière de prévention des déchets ; mettre en place ou renforcer des actions emblématiques ; augmenter la durée de vie des produits ; sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets ; réduire les déchets des entreprises. Chacun de ces axes de prévention comprend plusieurs actions concrètes.

Quel coût pour les déchets?

En 2021, LMV a collecté 48 000 tonnes de DMA, dont 18 000 tonnes d'ordures ménagères. La collecte, le transport et le traitement de ces déchets ont représenté un budget de 10M€, soit 180€ par habitant et par an.

Il faut savoir que ce sont les ordures ménagères qui pèsent le plus lourd dans le budget, car le coût de traitement d'une tonne d'ordures ménagères est de 320€. Ces déchets sont soit incinérés, soit enfouis. Ils ne sont pas valorisés ni valorisables. Par ailleurs, leur mode de traitement est aussi le plus polluant.

Le seul moyen de réduire ces coûts, c'est de réduire le volume de tous les déchets. Le déchet le moins polluant et le moins cher est celui que l'on ne consomme pas, donc qu'on ne fabrique pas.

A noter que, 70% des déchets présent dans les ordures ménagères ne devraient pas y être car ils sont valorisables (emballage, verre, papier).

Informations pratiques

Le PLPDMA sera soumis à une consultation publique qui se déroulera du 1^{er} juillet au 15 août 2022, sur le site internet de LMV et dans les mairies de l'agglomération. Durant cette phase de concertation, le public est invité à formuler des observations en écrivant à l'adresse environnement@c-lmv.fr



Ecrit par Jérome Renaud le 23 juin 2022

